

L'Adresse—M. J.-R. Gauthier

formation et à la compréhension voulues. La loi sur les langues officielles et le programme de bilinguisme dans la Fonction publique sont tout simplement une reconnaissance des réalités du Canada actuel.

C'est du côté de notre système d'enseignement que se trouve la solution. C'est à cause de cela et aussi à cause de l'enseignement infructueux jusqu'ici de la langue seconde dans nos écoles que le gouvernement a encouragé cette formation et accordé, depuis cinq ans, 300 millions de dollars à nos provinces. Ces subventions spéciales à l'enseignement visaient à l'amélioration et à l'extension de l'enseignement de la langue seconde. Était-ce trop, trop vite et trop cher? Les résultats seuls nous le diront. Dans la seule région d'Ottawa et de sa banlieue, le secrétaire d'État (M. Faulkner) a décidé en 1973 d'ajouter 2 millions de dollars par année, pendant deux ans, pour la mise à l'essai d'un nouveau programme, de nouvelles méthodes d'enseignement du français à nos étudiants de langue anglaise. Les autorités provinciales devraient adopter ce programme, vu son importance dans la capitale du pays. En a-t-on fait trop, trop vite, à trop de frais? C'est tout le contraire, selon moi.

L'attitude des gens à l'égard du bilinguisme est en train de changer et a changé. Que ce soit au niveau des institutions ou de la personne, le bilinguisme n'a jamais signifié que tous les Canadiens devraient devenir bilingues. La capitale du pays devrait parfaitement refléter la réalité canadienne et c'est tout à l'honneur des commissions scolaires d'Ottawa et de Carleton d'avoir étoffé leurs cours de langue seconde grâce à l'aide que le gouvernement verse aux programmes d'enseignement provinciaux. J'espère que ce soit par la compréhension et l'amour que la question du bilinguisme soit mieux comprise. Les progrès sont évidents et cela pour le mieux-être et l'unification de notre pays.

[Français]

A titre d'exemple vivant de compréhension d'un bilinguisme vécu, j'aimerais maintenant parler de ma circonscription et surtout de la cité de Vanier.

Le bill C-232 changeait le nom de ma circonscription d'Ottawa-Est à celui d'Ottawa-Vanier. L'idée de ce changement était certes celle de favoriser davantage l'identité bilingue de ma circonscription, et, tout particulièrement, d'identifier la cité de Vanier comme partie intégrante de notre belle capitale nationale. Sous l'habile direction d'un gouvernement municipal prévoyant, la cité de Vanier a maintenant un plan directeur de développement. La décision récente de construire l'artère Vanier, selon le concept d'une promenade plutôt que d'une autoroute, permettra la réalisation d'un développement routier à travers un centre commercial viable, qui tiendra compte de l'aspect esthétique et de la qualité de la vie que désirent conserver les citoyens de cette municipalité. La situation géographique de Vanier, à l'est des grands centres de développement de la capitale, n'a pas permis une expansion commerciale aussi rapide et aussi prestigieuse que celle de certains autres secteurs de notre capitale nationale.

Souvent oubliée dans le développement de la construction d'édifices fédéraux, Vanier, avec ses 23,000 habitants, devrait mériter l'attention des administrateurs fédéraux en ce qui a trait à la construction future d'édifices gouvernementaux. La Commission de la capitale nationale, qui a pour mandat de préparer des plans d'aménagement et d'embellissement de la région de la capitale nationale, se doit d'aider Vanier afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale.

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

A l'aube de son réaménagement, la cité de Vanier est en droit de recevoir des agences gouvernementales, tels la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Commission de la capitale nationale et le ministère des Travaux publics, une aide adéquate relative à la conservation, à la restauration et au développement de cette belle municipalité.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

[Traduction]

M. Baker: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Si j'avais été ici ce matin, je l'aurais fait à l'appel des motions, mais il m'était impossible d'être ici à 11 heures. Je constate une erreur typographique dans le *hansard*, le compte rendu des délibérations de la Chambre, que je peux faire rectifier maintenant avec le consentement de mes collègues ou attendre demain, soit à la première occasion selon la procédure normale. L'erreur se trouve à l'avant dernier paragraphe de la page 342 et porte sur le mot «unilinguisme». On aurait dû pouvoir lire «bilinguisme» et effectivement, c'était le mot qui figurait dans le texte qu'on a remis au *hansard*. Cette erreur peut avoir suscité des malentendus et avec le consentement de la Chambre, je demande que le mot «unilinguisme» qui figure à l'avant dernier paragraphe de la première colonne à la page 342, soit remplacé par le mot «bilinguisme» de manière que la phrase se lise...

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Le député sait qu'il existe une procédure établie pour procéder à une correction. Je comprends l'importance du point sur lequel il veut attirer l'attention des députés. Je pense qu'il y a réussi. Je suis sûr que tous les députés comprennent l'importance de la question aux yeux du député, mais je pense qu'il devrait attendre à demain pour suivre la procédure normale.

M. Baker: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je me soumettrai volontiers à cette décision, mais il est évident que la portée du dernier discours s'en trouvera considérablement modifiée.

M. Paproski: Surtout si on a d'autres orateurs comme Gauthier.

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, avant de passer à mes remarques sur le discours du trône, j'aimerais féliciter les représentants de Spadina (M. Stollery) et de Sherbrooke (M. Pelletier) pour leur excellent exposé. Ces deux députés ont parlé en termes éloquentes d'un pays quelconque où tous les problèmes concernant la pauvreté, les inégalités régionales, le chômage et tous les autres problèmes humains ont été résolus par un super gouvernement. Je regrette de ne pas avoir compris le nom du pays en question, mais je présume qu'il devait s'agir d'un endroit de rêve. Ils ne pouvaient certes pas parler du Canada, car tous ceux qui peuvent voir, lire et entendre savent que ces problèmes y existent nombreux. En fait, c'est ce dont nous avons le plus.

D'après la page 12 du *hansard* du 27 février, le député de Sherbrooke aurait dit:

... le pays le plus riche du monde, malgré des sommes colossales, n'a pas réussi à éliminer la pauvreté.

Je croyais qu'il parlait du Canada et de son gouvernement, mais il parlait des États-Unis, en fait.

Je ne connais pas un pays au monde qui ait plus de ressources, plus de main-d'œuvre disponible, plus de possi-